

SERVICE TECHNIQUE D'INSPECTION
DES INSTALLATIONS CLASSEES

12-14 Quai de Gesvres, PARIS IV^e
75195 - PARIS RP

PROCES-VERBAL DE RECOLEMENT

Nous, Auguste ARMENGAUD, inspecteur des installations classées du service technique interdépartemental d'inspection des installations classées, au vu des documents fournis par la société AKZO NOBEL par courrier du 18 août 2004, 29 août 2005 et 17 juillet 2006, constatons que l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2000 est respecté, excepté la condition 2 qui traite du « devenir des terres et suivi de chantiers futurs de construction ».

Les documents fournis :

- certificats de dégazage de cuves enterrées ayant contenu des solvants
- attestation du retrait des dites cuves
- BSDI correspondant aux déchets de résines glycéropthaliques et huile de lin
- certificats de dégazage de 3 cuves de liquides inflammables de 2^e catégorie
- certificat de dégazage et démontage de 19 cuves verticales
- BSDI de déchets de peinture
- certificats de destruction de 39 cuves et leurs installations
- attestation de destruction ou de neutralisation au sable de 3 cuves de LI de 2^e catégorie.
- les rapports trimestriels BURGEAP (2003-2004) de suivi de la qualité de la nappe
- le mémoire de remise en état du site (1991-2004) du 25 juillet 2005 réalisé par BURGEAP
- le complément au mémoire de remise en état du site et l'Evaluation Détailée des Risques sanitaires résiduels du 05 juillet 2006 réalisés par BURGEAP

attestent de la remise en état du site conformément à l'arrêté du 20 septembre 2000.

Cependant, sur ce site, devra être prévue :

- dans le cas de changement d'usage actuel, une Evaluation Détailée des Risques en fonction du projet d'occupation future.
- dans le cas de travaux d'excavation, l'application des conditions relatives au « devenir des terres et suivi de chantiers futurs de construction » et aux déchets issus de ce chantier selon les modalités décrites aux articles 2 et 4 de l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2000.

Fait à Paris le 12 septembre 2006.

Auguste ARMENGAUD
Inspecteur des installations classées.

Auguste ARMENGAUD
Commissaire-inspecteur

Jean-Pierre ALQUIER
Chef de département
Chargé de la Seine-Denis